CAP (Agent accompagnant au grand âge)

# CORRIGÉ D'UN SUJET D'ENTRAÎNEMENT (NON OFFICIEL)

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, pour un sujet d'entraînement FormaV. Ce n'est pas un document officiel de l'examen ; il peut contenir des erreurs.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://cap-aaga.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

CAP AAGA

# Enseignement moral et civique (EMC) : Droits, libertés et responsabilité

Édition 2026 • Code sujet : FV-ENT-AAGA-EP1 • Durée : **2 h** • Coefficient : **3 pour l'unité UG1 ; aucun coefficient distinct pour l'EMC**

## Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

**1. La laïcité, la liberté de conscience et le respect des convictions en résidence autonomie** (6 questions) **Page 3**

**2. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) **Page 6**

Sujet associé **(PDF) :** https://cap-aaga.fr/assets/annales/cap-aaga/Enseignement moral et civique/2026/CAP (Agent accompagnant au grand âge) - Enseignement moral et civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf


FormaV - document d'entraînement non officiel

## 1. La laïcité, la liberté de conscience et le respect des convictions en résidence autonomie

À la Résidence autonomie Les Tilleuls, à Albi, une équipe prépare une affiche sur les droits des résidents et les règles communes. À partir d'un document lié à la laïcité et de l'extrait de l'article 1 de la Constitution de 1958, le candidat présente les principes concernés et discute de leur application dans la résidence.

**Question Présentation orale. Présentez le document correspondant au thème parmi les six documents de votre dossier personnel, situez-le, identifiez son idée principale et expliquez les droits, libertés, principes ou valeurs de la République auxquels il renvoie. Échangez sur la manière de garantir la liberté de conscience tout en respectant les règles communes et les personnes accompagnées.**

Je présente l'extrait de l'article 1 de la Constitution du 4 octobre 1958, texte fondateur de la Ve République. Il définit la France comme une République indivisible, laïque, démocratique et sociale, garantit l'égalité devant la loi sans distinction de religion et affirme le respect de toutes les croyances. Il renvoie donc à la laïcité, à la liberté de conscience et à l'égalité. À la résidence Les Tilleuls, ces principes invitent à respecter les convictions de chacun tout en veillant à la sécurité et au respect des règles communes.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> L'article 1 affirme la laïcité, l'égalité devant la loi et le respect de toutes les croyances, principes à appliquer dans la résidence.

**Question 1.1. Présentez le document d'appui en précisant sa nature, l'auteur ou l'autorité à l'origine du texte, sa date et son sujet principal.**

| Élément | Présentation |
|---|---|
| Nature | Extrait de l'article 1 de la Constitution |
| Autorité à l'origine | Texte adopté par référendum, puis promulgué par le président de la République, René Coty |
| Date | 4 octobre 1958 |
| Sujet principal | Les principes de la République, l'égalité devant la loi et le respect des croyances |

Il s'agit d'un texte constitutionnel qui énonce des principes fondamentaux de la République française. La Constitution a été adoptée par référendum en 1958 et promulguée le 4 octobre par le président René Coty.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Extrait de l'article 1 de la Constitution, adoptée par référendum et promulguée le 4 octobre 1958, qui énonce les principes républicains et l'égalité.


FormaV - document d'entraînement non officiel

**Question 1.2. Expliquez avec vos propres mots les expressions « République laïque » et « Elle respecte toutes les croyances ».**

Les deux expressions signifient que la République garantit la liberté de conscience et traite les convictions avec égal respect :

- **« République laïque »** : l'État ne favorise aucune religion et protège la liberté de croire, de ne pas croire ou de changer de conviction.
- **« Elle respecte toutes les croyances »** : aucune croyance ne doit entraîner une discrimination ou être méprisée.

La laïcité ne supprime donc pas les religions. Elle permet à chacun d'avoir ses convictions, dans le respect de la loi et des droits d'autrui.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> L'État ne privilégie aucune religion et garantit à chacun la liberté de conscience ainsi que le respect de ses convictions.

**Question 1.3. Montrez en quoi le texte affirme à la fois la liberté de conscience et l'égalité des citoyens devant la loi.**

Le texte relie ces principes à deux affirmations précises :

1. « Elle respecte toutes les croyances » signifie que chacun peut avoir ses convictions et que celles-ci doivent être respectées. Cela protège la liberté de conscience.
2. La Constitution garantit l'égalité de tous devant la loi « sans distinction » notamment de religion. Les citoyens ont donc les mêmes droits et obligations, qu'ils croient ou non.

La religion ne peut justifier ni discrimination ni traitement privilégié devant la loi.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Chacun est libre de ses convictions et tous les citoyens sont égaux devant la loi, quelle que soit leur religion ou leur absence de religion.

**Question 1.4. Appliquez ces principes à la situation de la résidence autonomie. Donnez un exemple de règle commune respectueuse des convictions de chacun et un exemple de comportement qui ne le serait pas.**

À la résidence Les Tilleuls, une règle commune peut organiser la vie collective tout en tenant compte des convictions, dans la mesure du possible et sans compromettre le fonctionnement de la structure.


FormaV - document d'entraînement non officiel

| Situation | Exemple |
|---|---|
| Règle respectueuse | Proposer, lorsque l'organisation le permet, des choix de repas adaptés aux convictions des résidents. |
| Comportement irrespectueux | Se moquer d'un résident ou le contraindre à renoncer à ses convictions. |

Les mêmes règles de sécurité et de respect s'appliquent à tous, sans imposer une croyance.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Tenir compte des convictions pour les repas lorsque c'est possible, et proscrire toute moquerie ou pression liée aux croyances.

**Question 1.5. Exprimez une conclusion argumentée sur la manière de concilier liberté individuelle, respect d'autrui et règles communes. Appuyez votre réponse sur le document et sur la situation proposée.**

La liberté individuelle suppose que chaque résident puisse croire, ne pas croire et vivre ses convictions sans discrimination. L'article 1 de la Constitution affirme le respect de toutes les croyances et l'égalité devant la loi. À la résidence, ces principes doivent s'accorder avec les règles communes nécessaires à la sécurité et à la vie collective. Il faut donc écouter les choix des personnes accompagnées, traiter chacun équitablement et intervenir si un comportement porte atteinte aux droits ou à la dignité d'autrui.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Respecter les convictions de chacun, garantir l'égalité et faire appliquer les règles communes sans atteinte aux droits ni à la dignité d'autrui.


FormaV - document d'entraînement non officiel

# Ce qu'il faut retenir de ce sujet ( Édition 2026 )

**Bilan de l'épreuve :** Cette épreuve du CAP Agent accompagnant au grand âge, Édition 2026, relève de l'unité UG1 et porte sur l'EMC, thème « Droits, libertés et responsabilité ». Le sujet FV-ENT-AAGA-EP1 indique une durée de 2 h et un coefficient UG1 de 3. Il étudie la laïcité et l'article 1 de la Constitution, ainsi que l'application de la liberté de conscience et du respect des règles communes en résidence autonomie.

### Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- L'article 1 de la Constitution de 1958 définit la France comme une République indivisible, laïque, démocratique et sociale.
- La Constitution garantit l'égalité devant la loi sans distinction d'origine, de race ou de religion.
- La République respecte toutes les croyances, principe lié à la liberté de conscience.
- Les règles communes doivent permettre le respect des convictions et des personnes accompagnées.

### Points de vigilance & attentes du jury

- Présentez la nature, la source, la date et le sujet principal du document constitutionnel.
- Expliquez les expressions demandées avec vos propres mots et en vous appuyant sur le texte.
- Donnez un exemple concret de règle respectueuse des convictions et un comportement contraire.
- Reliez votre conclusion aux principes du document et à la situation de la résidence autonomie.

## Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

**Q : Comment présenter correctement l'extrait de la Constitution ?**

Identifiez un extrait de l'article 1 de la Constitution du 4 octobre 1958. Présentez son sujet : les principes de la République, l'égalité devant la loi et le respect des croyances.

**Q : Que signifie la laïcité dans ce sujet ?**

La laïcité garantit la liberté de conscience et implique que la République respecte les croyances. Le texte associe ce principe à l'égalité de tous les citoyens devant la loi, sans distinction de religion.

**Q : Quelle durée et quel barème retenir pour ce sujet ?**

L'en-tête indique une durée officielle de 2 h et un coefficient de 3 pour l'unité UG1. Le dossier décrit aussi une modalité orale de 15 minutes, avec 5 minutes de préparation et jusqu'à 10 minutes de présentation et d'échange.

**Q : Comment le sujet répartit-il les points ?**

Le thème affiche 20 points et les questions 1.1 à 1.5 valent chacune 4 points. Le dossier précise toutefois que l'EMC n'a pas de barème réglementaire propre et que le coefficient 3 concerne l'unité UG1.

Sujet associé **associé (PDF) :** https://cap-aaga.fr/assets/annales/cap-aaga/Enseignement moral et civique/2026/CAP (Agent accompagnant au grand âge) - Enseignement moral et civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
**Ressources CAP (Agent accompagnant au grand âge) :** Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen


FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.